


N° : 2026_04_13_31

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le 
ID : 005-210500617-20260413-2026_04_13_31-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

OBJET :

**Comité Technique et Comité de Pilotage Convention Territoriale Globale -
Désignation de représentants du Conseil Municipal**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 Mars 2026, il doit être procédé à la désignation de représentants de la Ville de Gap au sein du Comité Technique et Comité de Pilotage dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le lancement de la démarche de Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2021.

En effet, la Caisse Commune de Sécurité Sociale ayant des champs d'intervention diversifiés et complémentaires : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement... recherchait une mise en cohérence plus forte des actions menées correspondant à ces domaines d'activité, en s'inscrivant dans une approche territoriale globale, en partenariat avec les collectivités dont la Ville de Gap.

Cette démarche a abouti à la signature de la première Convention Territoriale Globale pour la période 2021-2025, approuvée lors du Conseil Municipal du 10 Décembre 2021.

Le renouvellement de cette convention pour la période 2026/2030 a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 2025.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Gap participe aux Comités Techniques et Comités de Pilotage animés par la Caisse Commune de Sécurité Sociale.

Décision :

Vu les articles L. 2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de représenter la Ville de Gap au sein des Comités Techniques et Comités de Pilotage animés par la Caisse Commune de Sécurité Sociale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, il est proposé de nommer un conseiller municipal.

M. le Maire propose la candidature suivante :


- Mme Catherine ASSO

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Mme Catherine ASSO est désignée pour siéger au Comité Technique et Comité de Pilotage dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026
Affiché ou publié le : 20 AVR 2026